

360 Solutions Invest
société par actions simplifiée
Au capital de 1000 euros
Siège social : 48 Bis rue du Presbytère - 56890 PLESCOP
931 281 661 RCS VANNES

PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE EXTRAORDINAIRE
DU 25 AOÛT 2025

L'an deux mille vingt-cinq,
Le vingt cinq août,
A onze heures,
Au siège social de la société,

Les associés de la société 360 Solutions Invest, société par actions simplifiée au capital de 1000 €, ayant son siège social au 3 Rue de l'Ecole Buissonnière, 35220 CHATEAUBOURG et immatriculée au registre du commerce et des sociétés de RENNES sous le numéro 931 281 661, se sont réunis en assemblée générale extraordinaire, au siège social, sur convocation régulièrement effectuée par le président.

Il a été établi une feuille de présence qui a été émarginée par chaque associé présent en entrant en séance.

Monsieur Philippe ZIGHMI, en sa qualité de Président, préside l'assemblée.

La feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, permet de constater que les associés présents ou ayant donné pouvoir possèdent l'intégralité des titres ayant le droit de vote. L'assemblée est déclarée régulièrement constituée et peut valablement délibérer.

Le président dépose sur le bureau et met à la disposition de l'assemblée :

- La feuille de présence de l'assemblée ;
- Les copies des lettres de convocation ;
- Le rapport de gestion du président ;
- Le texte des projets de résolutions proposées par le président à l'assemblée.

Puis le président déclare que tous les documents et renseignements prévus par la loi et les règlements, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'assemblée.

L'assemblée lui donne acte de cette déclaration.

Le président rappelle ensuite que l'assemblée est appelée à statuer sur l'ordre du jour suivant :

Ordre du jour :

- Erreur de plume au niveau de la date du transfert du siège social intervenue lors de l'assemblée générale du 25 janvier 2025,
- Pouvoirs en vue des formalités.

PREMIERE RESOLUTION

Suite à une erreur de plume, l'assemblée générale rectifie la date du transfert du siège social qui est au 25 août 2025 et non au 25 janvier 2025.

DEUXIEME RESOLUTION

L'assemblée générale délègue tous pouvoirs au porteur d'une copie ou d'un extrait des présentes à l'effet d'accomplir toutes les formalités légales.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal signé par l'assemblée générale ainsi que le Président et consigné au registre prévu par la loi.

Le Président Monsieur Philippe ZIGHMI

Monsieur Gabriel ZIGHM - 10 titres

Madame Chloé ZIGHMI - 10 titres

Madame Emma ZIGHMI - 10 titres

Monsieur Philippe ZIGHMI - 970 titres